AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 0 5 - 7 - 9 5 0 2 8 4 2 9

®

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORET
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Ancienne Conserverie de CASAMOZZA
LUCCIANA - 20290 - BORGO -
☎ 95.36.05.70



EDITION CORSE

Bulletin Technique N°7

du

Imprimerie de la Station de CASAMOZZA
Directeur-Gérant : G. FELICI

Abonnement Annuel : à
Régisseur de Recettes

Publication Périodique
CPPAP N° 1769 - AD

I S S N
C7 39 - 9633

AVIS DU S.R.P.V. CORSE

Pour des raisons de déontologie , le Chef du S.R.P.V. CORSE ne reconduira pas la diffusion du Bulletin d'Avertissements Agricoles pour l'année 1993-1994.

En effet considérant que l'élaboration de ce document doit être réalisée avec un maximum d'observations phénologiques et biologiques de manière à traduire une situation phytosanitaire la plus exacte possible, entrainant une prise de décision d'intervention.

Considérant que cette situation ne peut être valablement appréhendée par une carence manifeste de personnel technique, il apparait plus moral de ne plus poursuivre la parution de ce document.

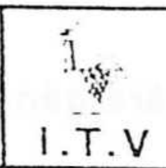
En conséquence il prie les fidèles lecteurs du bulletin des Avertissements Agricoles d'excuser la prise de cette décision entrainée par la dégradation d'un Service aux missions particulières.

****

P 86



LES VERS DE LA GRAPPE : EUDÉMIS - COCHYLIS



Biologie : Plusieurs époques d'attaque dans l'année (Cochylis : 2, Eudémis : 3)

1ère génération — 2ème et/ou 3ème génération

papillons — papillons

oeufs — oeufs

larves — larves

éclosions

Dégâts : 10-12 j min — glomérules — baies perforées — 24 h. — pénétrations

Stades vigne : floraison — 2ème : grain «petit pois» fermeture de la grappe — 3ème : autour de la véraison

Ponte sur bouton floral ; un oeuf prêt à éclore (chenille à tête noire) (1)
Ne pas confondre avec un exsudat (2)



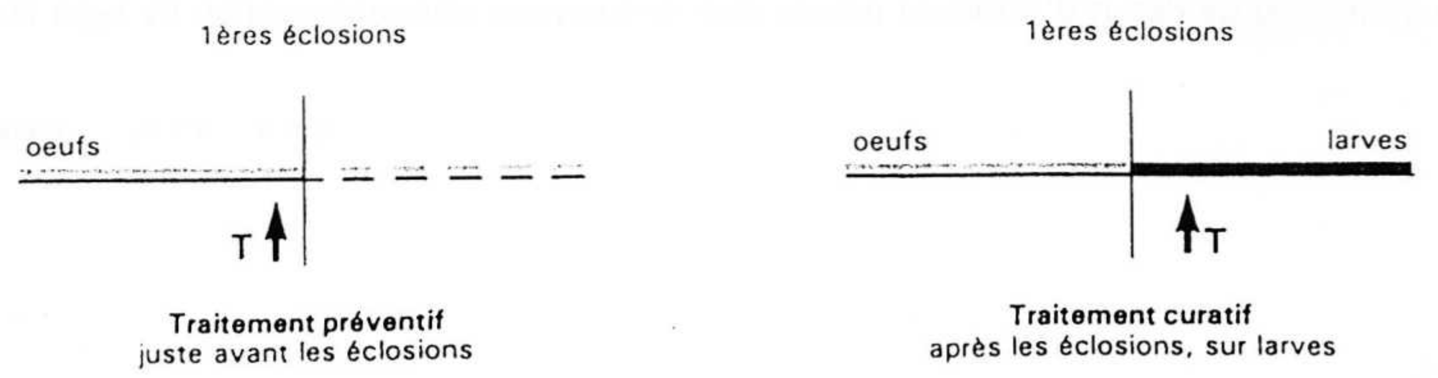
Glomérules : boutons agglomérés



Chenille d'Eudémis (2e génération) et point de pénétration. Conséquence : attaque de botrytis (1)

Stratégie

Principes de la lutte : les interventions ont pour but de limiter les populations larvaires. Deux types de traitements caractérisés par leur positionnement par rapport aux premières éclosions des oeufs peuvent être préconisés :



P87

Première génération larvaire : attendre l'apparition des glomérules (lutte curative)

Objectifs : éviter que les dégâts sur les boutons floraux (formation des glomérules) soient plus élevés que la capacité de compensation de la grappe, variable selon les cépages, les vignobles, les années, ...

Dégâts acceptables ou seuil de nuisibilité = x glomérules pour 100 grappes

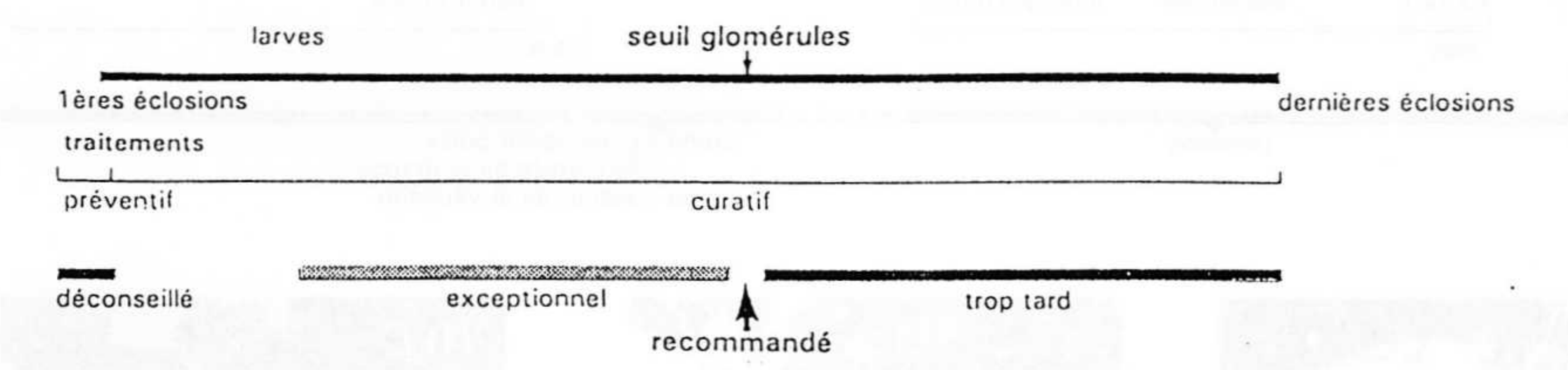
Par exemple :
- en Bourgogne, sur Pinot noir : 30 glomérules pour 100 grappes
- en Languedoc, sur Carignan : 200 glomérules pour 100 grappes

Critère de choix du produit curatif : efficacité sur les chenilles les plus âgées au moment du traitement, sachant que les chenilles ont au moins 10 à 12 jours lorsque les glomérules sont visibles.

Exceptionnellement, un traitement précoce (après les premières éclosions mais sans attendre la formation des glomérules) pourra être préconisé dans les Avertissements Agricoles (charges faibles, ...).

Attention ! Les produits à caractère strictement préventif sont à proscrire.

En résumé :



Deuxième génération larvaire et suivantes : intervenir dès les toutes premières éclosions (lutte préventive)

Objectifs : éviter les morsures et la pénétration des chenilles dans les baies, qui favorisent l'installation du Botrytis.

Les chenilles pénétrant très rapidement dans les baies (en moins de 24 heures) le traitement doit être réalisé dès les toutes premières éclosions.

Après pénétration, les traitements curatifs efficaces sur chenilles n'éliminent pas les blessures déjà faites, favorables au développement du Botrytis.

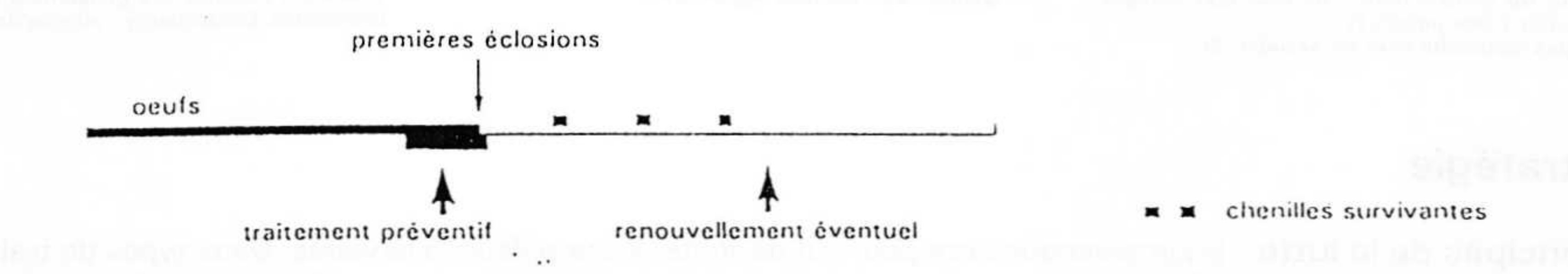
Critère de choix du produit préventif : un seul, la rémanence

Renouvellement : quand la période des éclosions s'étale

Si la période des éclosions, précisée dans les Avertissements Agricoles, est plus longue que la rémanence du produit utilisé, le traitement devra être renouvelé.

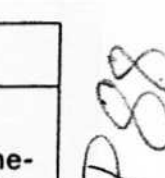
Critères de choix du produit : rémanence et effet curatif pour atteindre les chenilles survivantes.

En résumé :



Remarque : dans les vignobles à faible population, les traitements préventifs peuvent ne pas être indispensables. Un seuil (10 % de pontes ou de début d'attaque) pourra être retenu pour une intervention de type curatif.

VERS DE LA GRAPPE : produits pour traitement préventif ou curatif



Matières actives	Spécialités commerciales	Doses SC/ha	Préventif (Nb jours de rémanence)	Curatif (âge chenille) (1)	Délais avant récolte (jours)	Autres usages autorisés						
						Cicadelles		Acariens				Coche-nilles
						des grillures	flavescence dorée	P. ulmi	E. carpini	T. urticae	T. Mac Danieli	
AVANT ÉCLOSION DES ŒUFS OU SUR TRÈS JEUNES LARVES												
alphaméthrine	Fastac	0,35 l	14	3	7		★					
azinphos méthyl	Nombreuses spécialités	1,75 ou 2 kg	7	7	19							
bifenthrine	Talstar Talstar Flo	0,25 l 0,3 l	14 –	7 –	2 –	★	★	★	★	★		
carbaryl	Sevin L 85	1,5 kg	12	3	7							
chlorpyriphos-éthyl	Dursban 2 - Pyrinex 228 Dursbel	1,25 l	12	–	21	★						★
lambda-cyalothrine	Karaté	0,35 l	14	7	2	★	★	★	★	★		
cyperméthrine	Nombreuses spécialités	0,3 l à 0,6 l	12	3	7		★					
deltaméthrine	Décis Décis Flow	0,7 l (0,4 l en 1[re] génération)	12	7	2	★	★					
dialiphos	Torak E - Torak FBC	1,5 l	–	–	30							
esfenvalérate	Sumi-Alpha	0,8 l	14	3	7				★			
fénitrothion	Nombreuses spécialités	1 l ou 1,25 kg	–	–	15							
fenvalérate	Sumicidin 10	0,75 l	14	3	2				★			
malathion	Nombreuses spécialités	1,5 l	12	7	7							
phosalone	Azophène Flo Zolone Flo Azophène L	1,2 l 1,2 l 1,75 l	7	7	15							
quinalphos	Ekalux Aquaflow	1 l	14	7	21		★					★
pyridaphenthion	Oreste Ofunack EC	1,8 l	14	7	2		★					
B. thuringiensis sérotype 3	Dipel ES Biobest BT Collapse	1 l 1 l 1,5 l	–	–	2 2							
biphenthrine + clofentézine	Torant CL - Gemini	0,5 l	–	–	42	★	★	★	★	★	★	
chlorpyriphos éthyl + cyperméthrine	Nurelle D	1 l	–	–	21	★	★					
chlorpyriphos éthyl + diméthoate	Finetyl D Salut	1 l	12	3	30	★	★					★
chlorpyriphos méthyl + cyperméthrine	Daskor	1 l	14	7	21	★	★					
cyperméthrine + diazinon	Polydial Neutrion S	1,2 l	12	7	2	★	★					
cyperméthrine + diéthion	Scipio	1,25 l	14	3	2	★	★	★	★	★		
cyperméthrine + fénitrothion	Plydax Florin - Vitis	1 l	–	–	15	★	★					
fénitrothion + fenvalérate	Sumicombi	1 l	14	7	15							

(1) Destruction des chenilles jusqu'à X jours.

– Manque de références

SPV Ministère de l'Agriculture et du développement rural
Services de la Protection des Végétaux

Liste arrêtée au 15-01-93

Matières actives	Spécialités commerciales	Doses SC/ha	Préventif (Nb jours de rémanence)	Curatif (âge chenille) (1)	Délais avant récolte (jours)	Autres usages autorisés						
						Cicadelles		Acariens				Cochenilles
						des grillures	flavescence dorée	P. ulmi	E. carpini	T. urticae	T. Mac Danieli	
AVANT ÉCLOSION DES ŒUFS OU SUR TRÈS JEUNES LARVES (*suite*)												
fénitrothion + trichlorfon	Dicontal Fort	2 kg	–	–	15							
parathion méthyl microencapsulé	Penncap M	1,25 l	12	25	15		★					
bifenthrine + dicofol	Slalom	1,0 l	–	–	–			★	★			
malathion + fénitrothion + cyperméthrine	Nodust	1 l	14	7	15	★	★					
cyperméthrine + soufre	Pyresoufre	30 kg	12	3	7							
esfenvalérate + fénitrothion	Broxer	1 l	14	7	7	★	★					
PRODUITS POUR TRAITEMENT OVICIDE (AVANT DÉPÔT DES PONTES)												
fénoxycarbe	Inségar	0,6 kg	21	0	2							
flufénoxuron	Cascade	0,4 l	21	0	28							
fenpropathrine + flufénoxuron	Sigona	1 l	21	0	28			★	★	★	★	

VERS DE LA GRAPPE : produits pour traitement préventif ou curatif

LARVES JEUNES ET ÂGÉS

Matières actives	Spécialités commerciales	Doses SC/ha	Préventif (Nb jours de rémanence)	Curatif (âge chenille) (1)	Délais avant récolte (jours)	des grillures	flavescence dorée	P. ulmi	E. carpini	T. urticae	T. Mac Danieli	Cochenilles
tralométhrine	Tracker 108 EC	0,22 l (0,09 l en 1re génération)	14	15	2	★	★					
cyfluthrine	Baythroid	0,7 l	14	15	–	★	★					
deltaméthrine + chlorpyriphos	Crésus	0,5 l	14	15	21	★	★					
cyperméthrine + parathion méthyl	Maxicap	0,75 l	14	15	15		★	★	★	★		
méthidathion	Ultracide 20 Suprathion	1,5 l ou 1,5 kg	12	15	15							
méthomyl	Lannate 20 L Métover	2 l 1,5 kg	12	25	7	★	★					
méthomyl + dicofol + fénizon	Sépiclar S	2,5 kg	–	–	15			★	★			
méthomyl + tétradifon	Sépiclar T	3 l	–	–	7			★	★	★		
parathion méthyl	Nombreuses spécialités	Nombreuses	4 à 8	25	15							
thiodicarbe	Larvin	1 l	14	25	14							
parathion + soufre	Nombreuses spécialités	30 kg	4 à 8	25	15							
parathion éthyl + huile blanche	Ugécoil 10	2 l	–	–	–							
parathion méthyl + fénizon	Parafénizon	1,75 kg	–	–	–			★	★	★		
parathion méthyl + chlorofénizon	Métyldor - Acaricide Liquide 2	2 l	–	–	–			★	★	★		
parathion méthyl + huile de pin	Quinophos Huileux	1,5 l	–	–	–							

(1) Destruction des chenilles jusqu'à X jours.

– Manque de références



Trois espèces principales...

- **acarien rouge**
  - *Panonychus ulmi,* présent dans tous les vignobles.
- **acariens jaunes**
  - *Eotetranychus carpini,* situé dans les vignobles du Midi, de la vallée du Rhône, de la façade atlantique.
  - *Tetranychus urticae,* installé principalement dans les vignobles septentrionaux (Alsace, Champagne, Bourgogne).

... et une très localisée

- *Tetranychus mcdanieli,* sur certaines communes du vignoble de la Champagne.

P. ulmi, E. carpini et T. mcdanieli : une activité permanente... ...mais deux périodes principales de risque

- **dès l'apparition des premières feuilles**
  - *E. carpini et T. mcdanieli :* les femelles ayant hiverné dans les anfractuosités des écorces remontent sur la végétation.
  - *P. ulmi :* déposés pour la plupart à la base des premiers yeux des sarments et des coursons, les œufs d'hiver éclosent; les larves migrent sur les jeunes pousses.

  La population printanière se dilue grâce à l'accroissement de la végétation.
- **puis pendant la période estivale**

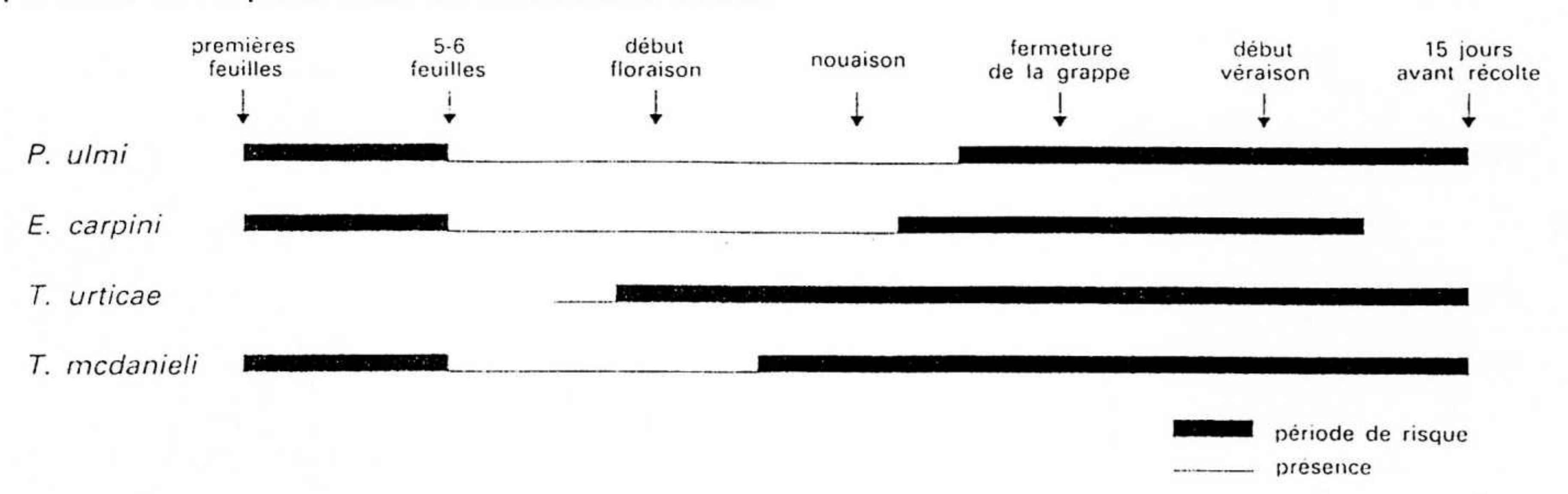
  La croissance de la vigne ralentit; la population présente sur les feuilles s'accroît rapidement.

T. urticae : une arrivée plus tardive... mais un risque permanent

Après hivernation sur la souche ou dans le sol, les femelles se multiplient en général sur les mauvaises herbes.
La vigne est colonisée habituellement à partir de juin et le risque persiste tout l'été.
La destruction des adventices entraîne souvent une migration massive de ces tétranyques sur les ceps.

Stratégie de lutte : un impératif, ... l'adapter à la parcelle

- **périodes de risque... donc de surveillance accrue**



- **comment surveiller les populations**

  Les acariens vivent surtout à la face inférieure des feuilles.

  Observer régulièrement le nombre de feuilles présentant des formes mobiles, sur des feuilles prises au hasard dans la parcelle.
- **critères de décision**
  - *P. ulmi et E. carpini :* le seuil d'intervention
    - au printemps, 70 % de feuilles occupées
    - en été, 30 % de feuilles occupées
  - *T. urticae :* dès les premiers signes

    Les populations pouvant s'accroître très rapidement, traiter dès que les premiers symptômes ou formes mobiles sont observés.
- **la qualité de la pulvérisation : un élément important pour la réussite du traitement**

  Bien répartir la bouillie sur l'ensemble de la végétation, notamment sur la face inférieure des feuilles. Certains types d'applications (hélicoptères, canons...) sont déconseillés.

  En vigne étroite, seule la pulvérisation face par face est efficace.

P89

Note réalisée avec la collaboration du CIVC

MILDIOU DE LA VIGNE : les produits utilisables

Matières actives	Spécialités	Dose/ha*	Egalement autorisés sur			Propriétés - Conditions d'utilisation
			Oïdium	Black-Rot	Rougeot parasitaire	
LES CLASSIQUES						
captane	Nombreuses	1 750 g	N	N	N	
folpel	Nombreuses	1 500 g	N	N	O	
mancozèbe	Nombreuses	2 800 g	N	O	O	
manèbe	Nombreuses	2 800 g	N	O	O	
métirame de zinc	Polyram DF	3,5 kg	N	O	O	
zinèbe	Nombreuses	2 800 g	N	O	O	
propinèbe	Antracol	4 kg	N	O	O	
dichlofluanide	Euparène	2,5 kg	O	N	N	Action exclusivement préventive. Persistance d'action de 10-12 jours maximum sur organes traités en l'absence de pluie. Pousses formées après le traitement non protégées. Nécessité de renouvellement après 20 à 25 mm de pluie. Cadence de traitements à raisonner en fonction des risques « Mildiou », de la pluviométrie et de la croissance de la vigne.
dithianon	Delan 75 SC	1,4 kg	N	N	N	
sels de cuivre	Nombreuses	3 000 à 5 000 g	N	N	N	
folpel + thiophanate méthyl	Organil 648	5 kg	N	N	O	
folpel + thirame + carbendazime	BTF	3,5 kg	N	N	O	
folpel + penconazole	Topaze multi (1)	3 l	O	O (2)	O (2)	
mancozèbe + penconazole	Spyrale (1)	4 kg	O	O	O	
mancozèbe + myclobutanil	Bakthane (1)	4 kg	O	O	O	
mancozèbe + pyrifénox	Furado (1)	4 kg	O	O	N	

Les associations de fongicides de surface, et bon nombre d'associations de fongicides de surface avec d'autres matières actives efficaces sur d'autres maladies ou sur des ravageurs ne figurent pas dans ce tableau.

(1) Spécialités contenant une matière active appartenant à la famille des IBS (anti-oïdium).
L'existence de souches d'oïdium résistantes aux IBS restreint leur emploi (voir tableau des « anti-oïdium »).

* Doses exprimées en g de matière active ou en kg ou l de spécialités commerciales par hectare.

N : Non homologué.
O : Homologué.
(2) 3,5 l/ha.

Suite page 4.

790



MILDIOU DE LA VIGNE : les produits utilisables

Suite de la page 3.

Matières actives	Spécialités	Dose/ha*	Egalement autorisés sur			Propriétés - Conditions d'utilisation	
			Oïdium	Black-Rot	Rougeot parasitaire		
LES SYSTÉMIQUES							
phoséthyl-Al + mancozèbe	Rhodax M	4 kg	N	O	N	Ces spécialités ne sont pas concernées par le phénomène de résistance.	Les matières actives systémiques pénètrent dans la plante et sont véhiculées par la sève, ce qui assure la protection des organes formés après le traitement. Cadence d'applications : tous les 14 jours ; en période de risques exceptionnels et de croissance active de la vigne, elle sera réduite à 12 jours.
phoséthyl-Al + folpel	Mikal	4 kg	N	N	N		
phoséthyl-Al + folpel + cymoxanil	Valiant [illegible]	3 kg	N	N	N		
phoséthyl-Al + folpel + [illegible]	Alliance (1)	4 kg	O	N	N		
métalaxyl + folpel	Acylon Super Fb	4,5 l	N	N	N	Ces spécialités à base d'anilides sont concernées par le phénomène de résistance. Afin de préserver leurs potentiels anti-mildiou, elles doivent être employées selon les règles suivantes : - Trois traitements au maximum par an. - Proscrire les applications du type rattrapage et toutes applications en pépinières. - Les utiliser durant la période de croissance active de la vigne.	
	Acylon Solupose	2,5 kg	N	N	N		
ofurace + folpel	Galtan LV	2,5 l	N	N	N		
	Vamin LV	2,5 l	N	N	N		
bénalaxyl + folpel	Tairel F liquide	2,5 l	N	N	O		
	Tairel F	2,4 kg	N	N	O		
bénalaxyl + mancozèbe	Tairel M	2,5 kg	N	O	O		
oxadixyl + cymoxanil + mancozèbe	Pulsan pépite	2,5 kg	N	N	N		
oxadixyl + cymoxanil + folpel	Sirdate S	2,5 l	N	N	N		
LES PÉNÉTRANTS							
cymoxanil + mancozèbe	Fulvax 2000	2 kg	N	O	O	Le cymoxanil pénètre dans les organes traités et présente un effet curatif de 2 à 4 jours après contamination selon la durée d'incubation. Cadence de traitements : 10 à 12 jours en conditions normales de pression de la maladie. Elle peut être réduite à 8 jours en présence de risques « Mildiou » exceptionnels durant une période de croissance active de la vigne.	
	Remiltine pépite	3 kg	N	O	O		
	Mistal GD	2,5 kg	N	O	O		
cymoxanil + mancozèbe + cuivre	Fulvax C	5 kg	N	N	N		
	Remiltine cuivre pépite	3 kg	N	N	N		
	Milto cuivre	6 kg	N	N	N		
cymoxanil + métirame de zinc	Aviso G	2,5 kg	N	O	N		
cymoxanil + métirame de zinc + cuivre	Aviso Cup	2,5 kg	N	O	O		
cymoxanil + folpel + mancozèbe	Remiltine F pépite	2 kg	N	N	N		
	Sygan LS	2,5 kg	N	N	N		
cymoxanil + mancozèbe + folpel + cuivre	Syphal LS	2,5 kg	N	N	N		
cymoxanil + zinèbe + folpel	Novozir F active	2,5 kg	N	N	N		
cymoxanil + folpel + zinèbe + cuivre	Cuprofix F active	5 kg	N	N	N		
cymoxanil + zinèbe + cuivre	Cuprofix CZ active	5 kg	N	N	N		
cymoxanil + folpel	Sygan S	2,5 l	N	N	N		
	[illegible] Fb	3 l	N	N	N		
cymoxanil + folpel + cuivre	[illegible] CS	3 kg	N	N	N		
cymoxanil + [illegible]	[illegible]	2,5 kg	N	N	N		
cymoxanil + [illegible] + [illegible]	[illegible] (1)	2,5 kg	O	O	N		
cymoxanil + folpel + [illegible]	Vignor 2	2 l	N	N	N		
cymoxanil + cuivre	Copral	7,5 kg	N	N	N		

* Doses exprimées en g de matière active ou en kg ou l de spécialités commerciales par hectare.
(1) Se reporter au recto. N : Non homologué. O : Homologué.

OIDIUM DE LA VIGNE : les produits utilisables

Matière active	Spécialité commerciale	Dose/ hectare	Autorisation Black rot	Autorisation Rougeot	Observations
LES FONGICIDES DE SYNTHÈSE					
dinocap	**Karathane**	0,60 l	Non	Non	10-12 jours entre applications. PAS DE PROBLÈME DE RESISTANCE.
dichlofuanide	**Euparène**	2,50 kg	Non	Non	
PRODUITS DE CONTACT					
soufre sublimé	**Fluidosoufre**	20 à 30 kg	Non	Non	Très bonne pénétration des poudrages à l'intérieur des souches. — PAS DE PROBLÈME DE RÉSISTANCE avec le soufre. — Action secondaire intéressante sur Erinose et Acariose. 10-12 jours entre deux applications. — Soufre mouillable : pas d'action freinatrice sur *P. ulmi, E. carpini.*
soufre trituré	**Nombreuses spécialités**	30 à 40 kg	Non	Non	
soufre micronisé	**Nombreuses spécialités**	12,5 kg	Non	Non	
soufre micronisé + huile de pin	**Héliosoufre**	7,5 l	Non	Non	
PRODUITS PÉNÉTRANTS					
triforine	**Saprol**	1,50 l	Non	Non	Les I.B.S. pénètrent à l'intérieur du feuillage, mais ne migrent que très localement sans atteindre les organes formés après traitement. Ils s'utilisent à la cadence de 14 jours et n'ont pas besoin d'être renouvelés après une pluie. ATTENTION ! PROBLÈMES DE RÉSISTANCE AUX I.B.S. — 2 à 3 applications I.B.S. au maximum. Ils seront utilisés de préférence dans la période "préfloraison" - "fermeture de la grappe", période de forte sensibilité à l'oïdium, mais également au Black-rot. — Tous les I.B.S. ainsi que les associations I.B.S. soufre (ou dinocap), sont concernés par cette résistance et par cette restriction à 2 ou 3 traitements. — Utilisation de la pleine dose homologuée présentée dans ce tableau. Pas de sous-dosage avant floraison..
pyrifénox	**Dorado**	0,20 l	Non	Non	
fénarimol	**Rubigan 4**	0,45 l	Non	Non	
	Transflo	0,15 l	Non	Non	
nuarimol	**Trimidal**	0,15 l	Non	Non	
cyproconazole	**Atemi 10 P**	0,10 kg	Non	Non	
diféconazole	**Score**	0,12 l	Oui	Oui	
diniconazole	**Sumi 8**	0,20 l	Non	Non	
flusilazol	**Olymp 10 EC**	0,30 l	Oui	Oui	
hexaconazole	**Anvil Liquide**	0,40 l	Oui	Oui	
myclobutanil	**Systhane 12 E**	0,24 l	Oui	Non	
penconazole	**Topaze**	0,25 l	Non	Non	
	Topaze effervescent	0,35 kg	Non	Non	
triadiméfon	**Bayleton 5**	1,50 kg	Oui	Non	
triadiménol	**Baytan 5 L**	0,75 l	Oui	Non	
fenbuconazole	**Indar**	0,75 l	Oui	Oui	
ASSOCIATIONS (PÉNÉTRANT + CONTACT)					
cyproconazole + soufre	**Vitocep**	5,00 kg	Non	Non	Rappel : ces associations sont également concernées par la résistance et doivent en conséquence être considérées comme des I.B.S. à part entière. — Actions secondaires : Les expérimentations réalisées en 1989 et 1990 montrent que les associations à base de soufre n'ont aucune action freinatrice sur les araignées. Poudre pour poudrage.
fénarimol + soufre	**Isocel GD**	7,50 kg	Non	Non	
hexaconazole + soufre	**Jaguar**	4,00 l	Oui	Non	
myclobutanil + soufre	**Systhane S**	3,50 kg	Oui	Non	
pyrifénox + soufre	**Pléiade**	4,00 kg	Non	Non	
pyrifénox + soufre	**Dorado poudrage**	20,00 kg	Non	Non	
triadiménol + soufre	**Mac 2**	5,00 l	Oui	Non	
	Vynoc	5,00 l	Oui	Non	
myclobutanil + dinocap	**Sabithane**	0,30 l	Non	Non	
penconazole + dinocap	**Preface**	0,30 l	Non	Non	
fenbuconazole + dinocap	**Indar Duo**	0,6 l	Oui	Oui	

Les produits mixtes anti-oïdium anti-mildiou ne figurent pas dans ce tableau. Voir fiche Mildiou.

P 91



ACARIENS DE LA VIGNE : les produits conseillés

Matières actives	Spécialités commerciales (RC)	Dose PC/HA	Efficacité sur			Délai avant récolte	Efficacité à l'égard de			Observations	Autres autorisations			
			œufs d'été	larves	adult.		*P. ulmi*	*E. carpini*	*T. urticae*		P	T	CF	CG
azocyclotin	[illegible]	1,2 kg		*	*	30 jours	*	*	*					
bifenthrine	[illegible]	0,25 l 0,30 l		*	*	sans délai	*	*	*		*	*	*	*
cyhexatin	[illegible]	1,20 kg		*	*	30 jours	*	*	*	Techn'acid autorisé sur *P. ulmi*.				
esfenvalérate	[illegible]	0,80 l		*	*	sans délai		*			* 0,40 l	*		
fenbutatin oxyde	[illegible]	0,90 l		*	*	3 jours	*	*	*	Action lente et progressive.				
fenpropathrine	[illegible]	0,75 l		*	*	21 jours	*	*	*	Utilisable au printemps même par basse température.			* 0,5 l	* 0,5 l
fenvalérate	[illegible]	0,75 l		*	*	21 jours		*			* 1,00 l	*		
fluvalinate	[illegible]	0,30 l		*	*	21 jours		*					*	
lambda-cyhalothrine	[illegible]	0,80 l		*	*	sans délai	*	*	*		* 0,15 l	* 0,35 l	* 0,25 l	* 0,25 l
propargite	[illegible] EL, Kanix [illegible] 30 WP	1,5 l 3 kg		*	*	21 jours	*	*	*	Utiliser sur générations estivales *E. carpini* : 1 l/ha.				
chlorofénizon	[illegible]	1 kg	*	*		7 jours	*	*						
fénizon	[illegible]	1 kg	*	*		7 jours	*	*						
clofentézine	Apollo 50 EC	0,40 l	*			42 jours	*			Activité faible sur larves.				
hexythiazox	[illegible]	0,25 kg	*	*		21 jours	*	*	*	Application précoce. Persistance de 2 mois environ.				
benzoximate	[illegible]	1,5 l	*	*	*	15 jours	*	*						
bromopropylate	Neoron	2 l	*	*	*	15 jours	*	*						
clofentézine + fenpropathrine	Viktor GL	0,5 l + 0,5 l	*	*	*	42 jours	*	*	*	Persistance de 2 mois environ.			*	*
clofentézine + fluvalinate	Torero	0,5 l + 0,3 l	*	*	*	42 jours	*	*	*	Persistance de 2 mois environ.			*	

Suite page 4.

Autres autorisations : P = Pyrale; T = Eudémis et Cochylis; CF = Cicadelle de la Flavescence Dorée; CG = Cicadelle des Grillures.

Attention : Environ 1 mois après un traitement d'été avec une spécialité non spécifiée "Persistance de 2 mois environ", il est nécessaire de réaliser des observations pour détecter d'éventuelles "remontées" de population surtout pour *P. ulmi* et *T. urticae*.

P92



Ministère de l'Agriculture et de la Forêt
Services de la Protection des Végétaux

ACARIENS DE LA VIGNE : les produits conseillés

Matières actives	Spécialités commerciales (RC)	Dose PC/HA	Efficacité sur			Délai avant récolte	Efficacité à l'égard de			Observations	Autres autorisations			
			œufs d'été	larves	adult.		*P. ulmi*	*E. carpini*	*T. urticae*		P	T	CF	CG
azocyclotin	Peropal	1,2 kg		*	*	30 jours	*	*	*					
bifenthrine	[illegible]	0,25 l 0,30 l		*	*	sans délai	*	*	*		*	*	*	*
cyhexatin	Techn'acid	1,20 kg		*	*	30 jours	*	*	*	Techn'acid autorisé sur *P. ulmi*.				
esfenvalérate	Sumi-Alpha	0,80 l		*	*	sans délai		*			* 0,40 l	*		
fenbutatin oxyde	Torque S	0,90 l		*	*	3 jours	*	*	*	Action lente et progressive.				
fenpropathrine	Danitol	0,75 l		*	*	21 jours	*	*	*	Utilisable au printemps même par basse température.			* 0,5 l	* 0,5 l
fenvalérate	Sumicidin 10	0,75 l		*	*	21 jours		*			* 1,00 l	*		
fluvalinate	Klartan	0,30 l		*	*	21 jours		*					*	
lambda-cyhalothrine	Karaté	0,80 l		*	*	sans délai	*	*	*		* 0,15 l	* 0,35 l	* 0,25 l	* 0,25 l
propargite	Omite 57 EL, Kartix Omite 30 WP	1,5 l 3 kg		*	*	21 jours	*	*	*	Utiliser sur générations estivales *E. carpini* : 1 l/ha.				
chlorofénizon	Trichlorfenson Ovitox	1 kg	*	*		7 jours	*	*						
fénizon	Trifenson	1 kg	*	*		7 jours	*	*						
clofentézine	Apollo 50 EC	0,40 l	*			42 jours	*			Activité faible sur larves.				
hexythiazox	Cesar	0,25 kg	*	*		21 jours	*	*	*	Application précoce. Persistance de 2 mois environ.				
benzoximate	Artaban	1,5 l	*	*	*	15 jours	*	*						
bromopropylate	Neoron	2 l	*	*	*	15 jours	*	*						
clofentézine + fenpropathrine	Viktor GL	0,5 l + 0,5 l	*	*	*	42 jours	*	*	*	Persistance de 2 mois environ.			*	*
clofentézine + fluvalinate	Torero	0,5 l + 0,3 l	*	*	*	42 jours	*	*	*	Persistance de 2 mois environ.			*	

Suite page 4.

Autres autorisations : P = Pyrale; T = Eudémis et Cochylis; CF = Cicadelle de la Flavescence Dorée; CG = Cicadelle des Grillures.

Attention : Environ 1 mois après un traitement d'été avec une spécialité non spécifiée "Persistance de 2 mois environ", il est nécessaire de réaliser des observations pour détecter d'éventuelles "remontées" de population surtout pour *P. ulmi* et *T. urticae*.